



Championnats du monde AIDA individuel Indoor 2022

Modalités de sélection AIDA Belgium

1. Le conseil d'administration (CA) AIDA Belgium est désigné instance de sélection pour 28TH AIDA WORLD POOL CHAMPIONSHIP (18-25 juin – Burgas, Bulgarie). Les décisions concernant les modalités de sélections sont prises à la majorité simple des voix exprimées par le CA.
2. Les membres du CA, candidats potentiels à la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections.
3. Dans tous les cas, les compétiteurs devront :
 - a. Avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA,
 - b. Avoir la nationalité belge,
 - c. Avoir une licence AIDA Belgium valide en 2022,
 - d. Se déclarer candidat par email à : contact@aidabelgium.be avant **15/04/2022** et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale.
4. Le CA proposera une liste de **2 athlètes femme** et **2 athlètes homme** ayant répondu aux modalités de sélection AIDA Belgium et classés par ordre décroissant des performances réalisées entre le **01/01/2019 et 15/04/2022**.
5. Modalités de sélection :
 - a. **Performances retenues :**

La performance retenue sera la meilleure performance réalisée pour les disciplines STA, DYN, DYNB et en DNF **entre 01/01/2019 et 15/04/2022** lors d'une compétition officielle AIDA avec ranking international. Les records nationaux en date du 15/04/2022 font offices de références pour l'établissement des minimas présentés. Les athlètes possédant ces records nationaux, et qui ont présenté leur candidature dans les délais(!), sont prioritaires pour la sélection.
 - b. **La sélection est conditionnée à :**
 - i. La participation à minima entre le **01/01/2019 and 15/04/2022** à une compétition officielle AIDA en piscine avec ranking international par discipline ou le candidat postule.
 - ii. la réalisation des minimas (75% du RN) dans au moins 2 disciplines.

6. Si un ex aequo subsistait pour la dernière place qualificative avec minimas, le CA départagerait les candidats selon des critères sportifs (autres performances réalisées, régularité des athlètes, etc...).
7. Tout athlète retenu sur la liste des sélectionnés AIDA Belgium s'engagera d'une charte à respecter un ensemble de règles de bienséances vis à vis d'AIDA Belgium et des partenaires, de tout organisateur et concurrents.
8. Seule AIDA Belgium peut décider de qui appartient officiellement à la sélection AIDA Belgium et peut revendiquer le titre de "membre de l'équipe AIDA Belgium" afin d'en faire usage pour son propre compte.
9. Tout cas de figure particulier concernant un athlète ayant postulé et pouvant survenir pendant la période de sélection, sera discuté au sein du CA, afin de déterminer s'il y a lieu ou non de proposer à la sélection cet athlète, même s'il ne remplit pas toutes les conditions requises par le présent texte, une sélection en équipe nationale ne pouvant se résumer à des mathématiques simple.
10. AIDA Belgium s'engage à soutenir les athlètes sélectionnés en fournissant un soutien financier de 400 euros par sexe avec un maximum de 200 euros par athlète. Si un athlète s'associe librement à un ou plusieurs sponsors de son choix et bénéficie d'un soutien de quelque nature qu'il soit de leur part, ce soutien lui est entièrement acquis et ne revient qu'à lui seul de plein droit sans qu'il doive partager avec le reste de l'équipe."
11. S'il advenait que le présent texte fasse l'objet de précisions ou d'amendements, l'information sera immédiatement diffusée via le site web d'AIDA Belgium, la page Facebook et la liste de diffusion des candidats déjà déclarés. Toute question relative à ces modalités de sélection doit parvenir à : contact@aidabelgium.be